Territoire infos

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRASONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR

N°7 Juillet 2022

Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord Noir

Editorial

Le Président,
Dominique Bousquet

Nouvelle équipe, nouveau projet, votre revue communautaire « Regards sur le Territoire » évolue.

Dans cette nouvelle formule, vous découvrirez des actualités et des reportages. Pour vous aider à bien comprendre la raison d'être de la communauté de communes et son fonctionnement, vous y trouverez sa description, l'étendue de ses compétences et les missions exercées. Des dossiers thématiques vous seront aussi proposés de façon à ce que vous puissiez appréhender les grands enjeux de notre territoire et le rôle de votre communauté de communes.

La crise sanitaire a révélé les atouts du monde rural que nous sommes. Souvent en déprise avec l'exode de sa population vers le monde urbain, l'espace rural redevient le lieu de tous les possibles, tant grâce à l'attractivité que génère son cadre de vie préservé que par l'intérêt qu'il suscite auprès des entreprises en recherche de foncier. Celles-ci sont pour nous apporteuses d'emplois et d'activités et ceci permet à notre territoire d'être un peu plus qu'une simple destination touristique.

Tel est le cap de ce mandat intercommunal qui s'inscrit dans une démarche de construction de projet de territoire.

Journal édité à 11 000 exemplaires. **Directeur de la publication :** Dominique Bousquet, Président / **Conception graphique et mise en page :** ILÔ Créatif / **Impression :** idGraphic / **Crédits photos :** D.R.

Votre communauté de communes évolue et change de nom

Afin de donner une identité globale et affirmée au territoire, votre intercommunalité change de nom et devient la **Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN).**

Retrouvez toutes les actualités du territoire sur notre **page**

Mais également sur notre **site internet** :
https://ccthpn.fr/

Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord Noir

IntraMuros : une application à télécharger pour retrouver toutes les informations du territoire : services, agenda, actualités…

Sommaire

2 Editorial
Informations du territoire
3 Organigramme
4 Espaces France Services
5-6 Budget 2022
7-8 Développement économique
9-10 Projet de territoire
11-12 Aménagement de l'espace
13-14 L'action de l'intercommunalité en faveur de la jeunesse
15 Retour en images
16 Bon à savoir

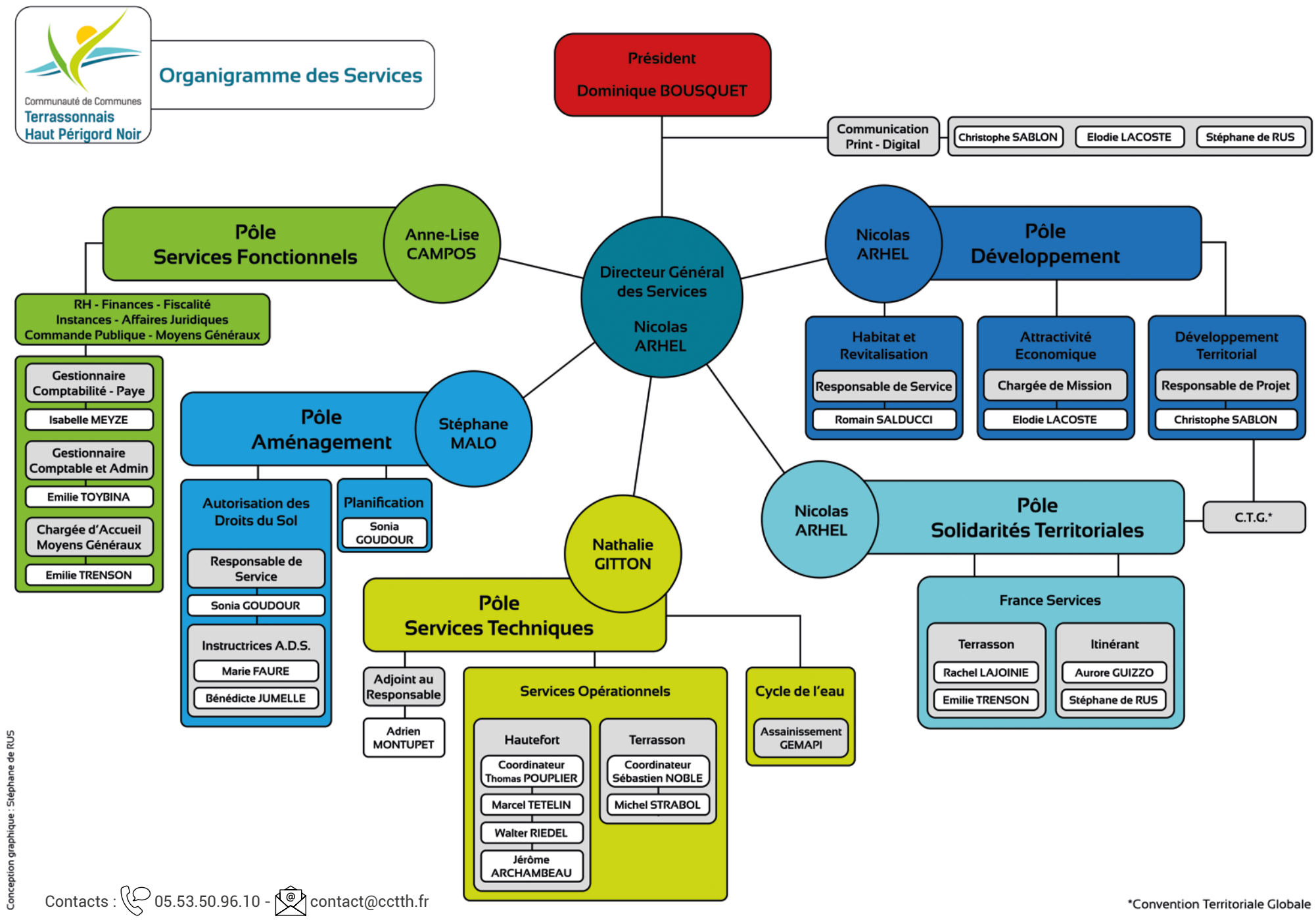

Espaces France Services de la communauté de communes

Les enjeux

Conscients des enjeux de proximité au sein de nos territoires ruraux et de la disparition des services publics, la CCTHPN a décidé de doter son territoire d'une offre de services mutualisés sous forme de guichet unique au travers d'Espaces France Services.

Le maillage

La communauté de communes est soucieuse de mettre en place une offre de services équilibrée en finançant sur le territoire,

- **Au niveau des centralités :**
  - un espace au sein du Centre social et culturel de Thenon, 5 place Montaigne, dont la gestion a été confiée au Centre Social Passerelle Vézère Haut Périgord Noir,
  - un espace en mairie de Hautefort,
  - un espace France Services à Terrasson ouvert depuis le 17 avril 2022, 58 avenue Jean Jaurès
- **Au niveau des autres communes :** avec un service communautaire itinérant au moyen d'un véhicule adapté qui dessert l'ensemble des communes selon des permanences préalablement fixées.

Toutes les communes sont ainsi desservies suivant un calendrier prédéfini que vous pouvez retrouver en consultant le site de la CCTHPN.

Le financement de France Services itinérant

Acquisition du véhicule : le véhicule itinérant a été acquis et aménagé de façon à recevoir deux rendez-vous en simultané avec un espace de confidentialité dédié, un équipement informatique et une connexion réseau assurant une saisie en ligne ainsi que des rendez-vous avec des partenaires à distance sous forme de visioconférence.

Investissement : l'acquisition de ce véhicule et du matériel s'est élevée à la somme de 59 330 € HT.
Un financement à hauteur de 47 460 € a été obtenu comme suit :
- 17 460 € de l'Etat au titre de la DETR,
- 30 000 € de la Banque des Territoires.

Quels services pour les administrés ?

Fonctionnement : pour son fonctionnement, quatre agents sont à votre disposition. La communauté de communes bénéficie d'un financement de l'Etat à hauteur de 30 000 €/an par structure. Cette aide permet de financer le service pour moitié, l'autre moitié étant à la charge de la communauté de communes.
Nos agents vous accompagnent dans vos démarches administratives (numériques et papiers) auprès des organismes partenaires : CPAM (carte vitale, indemnités journalières...), Mission Locale (emploi, formation), CAF (APL, aide garde d'enfant...), MSA, CARSAT (retraite...), Pôle Emploi…
En effet, les agents de ces Espaces France Services sont présents pour trouver des solutions à vos demandes dans de nombreux domaines comme :
- documents en ligne...
- démarches au titre de ses partenaires
- création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs…

Les agents sont à votre disposition lors des permanences mais également par mail et téléphone :

itinérante : franceservices@cctth.fr - 06.76.90.28.36 / sédentaire : efsterasson@cctth.fr - 05.53.50.96.19

BUDGET 2022

Paroles d'élu

Roland Moulinier
Vice-Président aux finances

QUELS SONT LES INDICATEURS DU BUDGET ?

Les efforts réalisés pour limiter les charges, couplés à des recettes optimisées en raison du développement de notre territoire ont permis de clôturer l'exercice 2021 avec un excédent de près de 880 000 €, synonyme des efforts réalisés pour améliorer les finances communautaires et une épargne nette de 346 000 €, dans la ligne droite des objectifs affichés.
Pour 2022, le budget consolidé s'équilibre à la somme de 37,8 Millions d'€, dont 22,4 M € en fonctionnement et un programme d'investissement à 15,4 M€ comprenant 8,5 Millions en dépenses d'équipements.
Ce budget a été voté à l'unanimité par les conseillers communautaires en même temps que les taux de fiscalité pour conforter les fonds de concours.
À côté des dépenses récurrentes de fonctionnement et d'entretien, nos engagements de saine gestion doivent nous permettre d'investir dans de nouveaux projets.
C'est le Plan pluriannuel d'investissement, choix stratégiques et prospective financière, qui permet de fixer une ligne de conduite pour le budget. Il fallait optimiser les recettes et maîtriser les charges, continuer à assurer des services de qualité tout en investissant pour l'avenir.

UNE PROPOSITION DE BUDGET QUI RÉPOND À DEUX PRINCIPES :

Une volonté de répartir le projet sur plusieurs thématiques

- Une offre économique et une attractivité à offrir
- Consacrer l'espace communautaire comme espace de solidarités
- Une offre de services multi générationnels
- Une attractivité spatiale en matière d'aménagement, d'habitat et de développement durable

Un équilibre territorial sur 3 niveaux d'intervention

Projets **Transversaux**

Centralités, bassin de vie

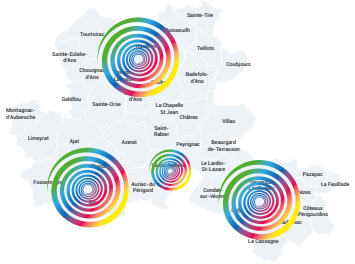

Maillage territorial

150 000 € pour l'économie

Favoriser l'autonomie en milieu rural : 470 000 €

Développement ZA* : 2,9 M€

MFS* : 70 000 €

PVD* ORT*

Assainissement : 3 638 000 €

Projet alimentaire de territoire

Volet habitat (OPAH) : 250 000 €

Fibre : 150 000 €

ALSH* Badefols : 20 000 €

CTG*

PLUi*, SCoT,* PCAET*

***ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement, **CTG** : Convention Territoriale Globale, **ESF** et **MFS** Maison France Services remplacé par Espace France Services, **ORT** : Opération de Revitalisation Territoriale, **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial, **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal, **PVD** : Petites Villes de Demain, **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale, **ZA** et **ZAE** : Zone d'Activités Economiques

Les chiffres-clés du budget :

- Un **budget consolidé** à 37,8 Millions d'€
- Un **programme d'investissement** de 15,4 M €
- Une **épargne** au 31 décembre de 346 000 €
- Un **endettement au budget principal** de 57,71 €/hab au 31/12/2021 (195 € en moyenne nationale de la strate de population)

LE BUDGET 2022

Équilibré territorialement entre les centralités et les communes, les investissements profitent à l'ensemble du territoire. Équilibré aussi entre développement économique et touristique, répondant aux besoins sociaux et au développement durable.
Maîtrisé car il respecte les trois grands axes de construction : limitation de la dette, maintien d'un fonds de roulement et d'une épargne suffisante. Les frais de fonctionnement sont nécessairement montés en puissance depuis 2020 suite à la création de nouveaux services sur le territoire : France Services itinérant, France Services à Terrasson, le service Habitat. Les charges à caractère général ont été optimisées pour dégager de l'épargne. Par ailleurs, la CCTHPN veut être moteur de la vitalité de la jeunesse et du monde associatif sur le territoire. Cela se traduit par des aides et subventions à hauteur de 0,6 million à destination des associations avec une épargne nette de -7913 € en 2020 et de 326 140 € en 2021.

Le budget principal - Les résultats comptables

Section de fonctionnement 2021	
Recette de l'exercice	10 714 100,58 €
Dépenses de l'exercice	10 430 816,68 €
Résultat de l'exercice	**283 283,90 €**
Résultat reporté	527 495,54 €
Résultat cumulé	**810 779,44 €**

Le budget principal - Les résultats financiers par agrégat

L'épargne de gestion courante - CA 2021	
Recettes réelles de fonctionnement	10 698 100,58 €
Dépenses de fonctionnement hors dette	10 207 122,90 €
Epargne de gestion	**490 977,68 €**

L'épargne brute	
Intérêts de la dette	17 991,05 €
Epargne brute	**472 986,63 €**

Une évolution budgétaire liée à l'évolution des projets du territoire

En 2021 : 31,242 Millions d'€

37,885 Millions d'€

Fonctionnement	Investissement
22,427 Millions d'€	**15,457 Millions d'€**
19,360 Millions d'€	*11,882 Millions d'€*

Quelle répartition ?

Un budget principal qui cumule		Les budgets annexes	
Son activité / Fonctionnement	La maison de santé / Investissement	Les services dédiés	Les zones d'actvités économiques
11,942 M €	4,754 M €	Assainissement	ZAE

Pour 2021 *Pour 2022*

La déclinaison par thématique au budget principal : principaux crédits

	Dépenses	Nouveaux projets
Économie : dispositif aide	150 000 €	Volet habitat privé
Signalétique	14 000 €	250 000 €
Numérique - FIBRE	129 670 €	Défense Extérieure Contre l'Incendie
Urbanisme - PLUi	38 000 €	
Enfance jeunesse : ALSH	21 000 €	50 000 €
Informatique et réseaux	4 800 €	Logiciel Taxe de Séjour
France Services Terrasson	21 000 €	4 250€
Services techniques : équipement	7 000 €	Autocross Badefols Terrain BMX
Financement emprunt		
Matériel roulant	54 000 €	20 000 €
Extension maison de santé	30 000 €	30 000 €
Aménagement bâtiment	70 000 €	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Priorité numéro un de ce mandat pour les élus, le développement économique est porté sur plusieurs axes :
• **Aider à l'attractivité :** installation et création d'entreprises grâce à la maîtrise du foncier et à l'extension de trois zones d'activités : les Fauries à Terrasson-Lavilledieu, Bellevue et La Besse à Thenon (dépenses estimées à 3 475 719 €).
La zone d'activités des Fauries à Terrasson (8 ha) est destinée à accueillir des entreprises à fort potentiel d'emplois comme l'entreprise TRS. À Thenon, l'ambition de la communauté de communes est l'aménagement d'une ZAA (Zone d'Activités Artisanales), pour aider les entreprises du territoire à se développer) et l'extension de la zone de la Besse (implantation d'entreprises industrielles en complément des activités d'agroalimentaires et d'entrepôts frigorifiques existantes).
• **Accompagner la création et le développement des entreprises :**
1. Par des aides financières : la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir peut intervenir directement dans les cas suivants :
• Aides à l'immobilier d'entreprises (subventions à la construction et à la rénovation de locaux d'entreprises),
• Aides à la création, au développement et à la transmission d'entreprises du territoire (enveloppe de 150 000 € par an).
- Participation financière à l'Action Collective de Proximité (subventions aux artisans et commerçants sous conditions. Investissements concernés : modernisation du local de vente sur les différentes communes, investissement dans du matériel d'exposition, des distributeurs de produits alimentaires, du digital et matériel connecté, achat de logiciel et abonnement de click and collect, développement de site internet avec du contenu interactif, investissements en économie d'énergie et travaux d'accessibilité et de mise aux normes...),
- Participation financière au fonds départemental Initiative Périgord de soutien économique au profit des TPE et des chefs d'entreprises en situation de crise sanitaire. 71 entreprises du territoire ont pu bénéficier de subventions à hauteur de 93 900 €.
2. Par des aides fiscales : mise en place du dispositif ZorComir (voir détails dans l'article ci-dessous).
3. Par des outils d'accompagnement :
- Création d'une bourse des locaux vacants d'entreprises : site internet d'annonces gratuites d'immobiliers et de terrains d'entreprises (vente ou location) pour les particuliers, entreprises et agences immobilières (www.blve.fr).
Contact service économie : Elodie Lacoste

Paroles d'élue

Francine Bourra,
Vice Présidente à l'économie

La communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a fait du développement économique une de ses priorités.
Pour ce faire :
- elle a constitué des réserves foncières sur Terrasson (8 ha) et Thenon (6 ha) afin d'être en mesure de répondre rapidement aux demandes des investisseurs,
- elle s'est dotée d'un service économique qui a en charge les relations avec les entreprises, les prescripteurs, les institutionnels afin d'établir des liens et de travailler ainsi en synergie avec les acteurs du territoire.
Un de nos principaux objectifs est le développement et l'attractivité de notre territoire. Au travers de notre politique d'accompagnement, d'attribution d'aides financières et fiscales des entreprises, notre priorité est l'installation de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois. A ce titre, nous avons attiré sur le territoire la société TRS et nous travaillons à l'implantation d'une autre structure de 100 emplois, Mondial RELAY, prévue pour le mois de septembre 2023.
Nous avons également à cœur de soutenir les activités existantes et d'aider à leur développement, de participer au développement des activités commerciales et artisanales.
L'économie est une des principales ressources de notre collectivité et nous entendons bien continuer à la faire évoluer.

Transport Route Service : un exemple d'intervention au niveau de notre politique globale d'aide à l'économie

Pour accompagner et favoriser l'installation de Transport Route Service (90 emplois), la communauté de communes (avec l'appui des subventions de la région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental de la Dordogne) s'est portée acquéreur du bâtiment qui abrite désormais les locaux de l'entreprise. Vecteur d'attractivité sur l'ensemble de notre territoire, cette installation a favorisé le secteur du BTP local (travaux engagés) et permettre des retombées économiques indirectes (consommation et vie résidentielle des salariés). Le dévelopement du bassin d'activités permettra également des retombées en matière de fiscalité d'entreprise. La communauté de communes a fait preuve d'un accompagnement sans faille pour que ce projet concrétise la dynamique volontariste de revitalisation du territoire engagée par les élus.

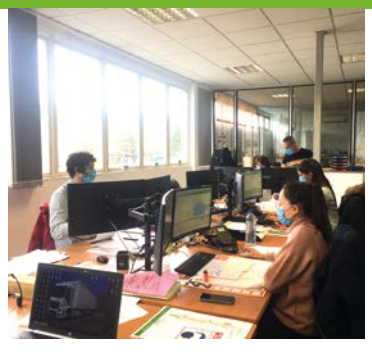

Les aménagements réalisés par TRS

Paroles de technicienne

Elodie Lacoste

Le développement économique d'un territoire est la première des actions à mener permettant de générer des ressources et ainsi développer d'autres services à la population. Un territoire vit par l'intermédiaire de ses entreprises et des emplois qu'elles créent. Par ailleurs, nous travaillons avec les élus pour constituer un annuaire des entreprises de notre territoire. Ceci afin de permettre aux entreprises de mieux se connaître entre elles et de les faire connaître auprès des particuliers.
La logique est la suivante : faire travailler le local en priorité. Artisan, commerçant, agriculteur, industriel, faites-vous recenser auprès du service économie.

Contact : 07 57 42 41 53 ou elacoste@cctth.fr

ZorComir : soutenir l'attractivité et le développement du territoire

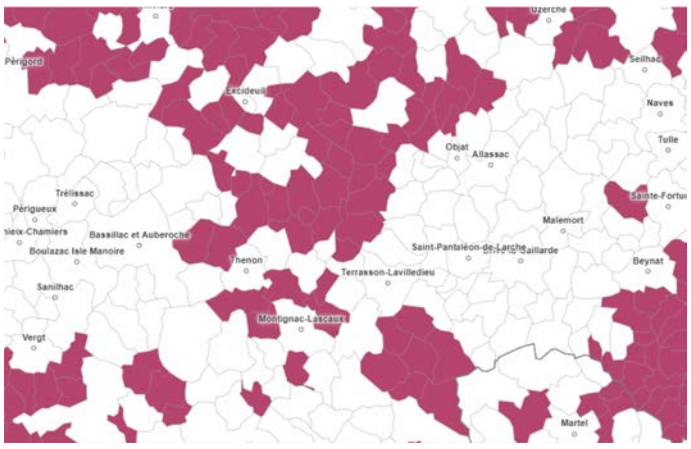

Portée par une stratégie économique ambitieuse sur l'ensemble de son territoire, l'intercommunalité souhaite préserver et déployer des projets et des offres de proximité pour accroître le développement et l'attractivité des territoires ruraux comme le nôtre.
Pour appuyer cette action, il a été décidé de mettre en place des mesures fiscales incitatives et ainsi favoriser le maintien et la création d'entreprises commerciales sur le territoire.

De plus, il a été également adopté, l'instauration du dispositif ZorComir, c'est à dire une possible exonération jusqu'en 2023 de CFE-CVAE pour les petites activités commerciales (artisans enregistrés au registre du commerce et des sociétés et les entreprises de moins de 11 salariés et de moins de 2 M€ de CA annuel) sur 22 de nos communes (périmètre ci-contre, défini par mesure nationale).

Ce dispositif concerne à la fois les entreprises nouvelles et existantes. Il est également ouvert aux franchises commerciales afin de permettre à tous les types de commerces, quel que soit leur mode d'exploitation, de bénéficier des exonérations.
Cette mesure d'attractivité décidée par des élus mobilisés que nous sommes pour faire vivre la ruralité, a été instaurée pour un coût de 40 000 € pour la collectivité.

Pour de plus amples informations : **https://ccthpn.fr**

Communes concernées

- Ajat
- Auriac-du-Périgord
- Badefols-d'Ans
- Bars
- Beauregard-de-Terrasson
- Boisseuilh
- La Cassagne
- Châtres
- Chourgnac
- Coubjours
- La Chapelle St Jean
- Ladornac
- Granges-d'Ans
- Limeyrat
- Nailhac
- Sainte Eulalie d'Ans
- Sainte-Orse
- Saint-Rabier
- Sainte-Trie
- Teillots
- Temple-Laguyon
- Villac

37 communes engagées
dans un projet global d'avenir pour le territoire

La CCTHPN a initié, aux côtés de ses 37 communes membres, l'élaboration d'un projet de territoire. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable, qui tient compte à la fois des changements climatiques et des évolutions sociétales, d'une politique du logement adaptée, de la mixité sociale, de l'économie, de l'agriculture et des infrastructures tout en préservant l'identité du territoire.
En d'autres termes, le projet de territoire est le document sur lequel la communauté pourra s'appuyer pour définir les axes d'intervention qui abordent tous les domaines qui font la vie du territoire pour les années à venir, en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, d'environnement et de gestion des ressources.

Ce projet de territoire se décline autour de quatre axes :
• L'économie avec la volonté d'accompagner les porteurs de projets, d'accueillir de nouvelles activités génératrices d'emploi, de désaisonnaliser et de diversifier l'activité touristique et d'accompagner le développement d'une agriculture durable,
• Le cadre de vie avec la volonté de définir un cap dans le PLUi, la mise en place d'aides financières pour améliorer l'habitat privé, la mise en place d'un réseau de transport à la demande et de préserver les qualités architecturales et paysagères de notre territoire,
• L'environnement avec l'élaboration d'un schéma intercommunal de défense extérieure contre les incendies, l'uniformisation des modes de gestion du cycle de l'eau et des déchets et le soutien financier aux particuliers pour le changement de leur mode de chauffage,
• Les solidarités avec la création du service itinérant France Services ainsi que l'espace dédié dans les locaux de la communauté de communes, l'exonération temporaire de charges locatives pour les professionnels de santé s'installant au sein de la maison de santé de Hautefort, la mise en place de subventions pour les initiatives culturelles sur le territoire, en accompagnant au travers d'actions l'ensemble des générations notamment avec le maintien de l'autonomie des personnes âgées en milieu rural et le service de portage de repas.

Par ailleurs, le territoire est engagé depuis le printemps 2021 dans le programme national « Petites villes de demain ». Ce programme a pour objectif de soutenir jusqu'en 2026, en matière d'animation de projet, les communes exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie montrant des signes de vulnérabilité. C'est à ce titre que les communes de Terrasson-Lavilledieu et Thenon ont été labellisées « Petites villes de demain ».
De manière concomitante, la CCTHPN a été désignée comme étant l'entité coordinatrice de la mise en œuvre de cette démarche de revitalisation sur le territoire.
Depuis, un Chef de projet a été recruté par la communauté pour coordonner la démarche. Ainsi, « Petites villes de demain » est un programme intégrateur qui développe des interventions multi-thématiques qui se traduiront au sein d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) couvrant l'ensemble du territoire et l'intégralité des communes.

Petites villes de demain

Paroles de technicien
Romain Salducci

L'ORT, propulsée par « Petites villes de demain », est une « boîte à outils » destinée à faciliter la mise en œuvre des projets concourant au regain d'attractivité et à l'amélioration du cadre de vie des communes centralisées.
Elle constitue un dispositif partenarial central entre l'Etat, les collectivités territoriales (région, département, communes) et la communauté de communes. Elle permet également de croiser les thématiques services publics, commerces, artisanat, aménagement urbain, patrimoine, culture, mobilité, environnement, etc. et de répondre de façon adaptée et pérenne aux problématiques de l'habitat.
Dans ce sens, la communauté ambitionne d'élaborer une ORT intégratrice, structurée à l'échelle intercommunale avec des actions renforcées sur les deux communes labellisées « Petites villes de demain » complétées par deux autres centralités que sont Le Lardin-Saint-Lazare et Hautefort, sans oublier les autres communes qui bénéficieront également d'aides de la communauté de communes.
De manière concrète, cette ORT pourra mettre en cohérence et simplifier l'accès à différents avantages tels que ceux du programme « Petites villes de demain » et ceux en matière d'interventions directes afin de traiter tous les enjeux de l'habitat privé. Cela passera notamment par le réaménagement des espaces publics, la lutte contre la vacance commerciale et l'amélioration de l'habitat privé.

Paroles d'élu
Daniel Baril,
Vice-Président à l'habitat et à l'ORT

L'objectif de revitalisation fixé est commun à la communauté de communes et ses communes membres. La démarche pour y parvenir se doit donc d'être co-construite et partagée par tous. C'est dans ce sens que nous avions adhéré, aux côtés de Terrasson-Lavilledieu et Thenon, au programme national « Petites villes de demain ».
Cette adhésion sous forme de labellisation a été l'acte premier qui nous permet aujourd'hui d'avoir accès à toute l'ingénierie nécessaire (Chef de projet, Manager de commerces de centres-villes, prestations d'études thématiques, etc.) pour nous permettre de disposer d'une ORT.
Concernant la thématique du logement, celle-ci est trop souvent un frein à l'attractivité de notre territoire. Nous nous devons d'agir de manière à inverser la tendance et permettre le maintien et l'installation de ménages dans des logements de qualité.
C'est pour cela que la CCTHPN est en train de définir une politique volontariste pour la réhabilitation de l'habitat privé pour l'ensemble de ses communes qui ne doivent pas être oubliées afin de garantir le bon équilibre avec le développement périphérique.

Périgord Noir Rénov' : Le service public gratuit, porté par votre communauté de communes, pour la rénovation de l'habitat

L'ensemble des propriétaires d'un logement privé individuel, d'une copropriété ou d'un bâtiment professionnel situé sur l'une des communes du Périgord Noir, peut bénéficier, dès à présent, et sans conditions de ressources, de cet accompagnement. La CCTHPN, en partenariat avec 5 communautés de communes du Périgord Noir, a créé un service public pour la rénovation de l'habitat à destination de ses habitants.

Une plateforme donnant accès a un service gratuit
Cette plateforme sert de porte d'entrée à toutes les demandes en matière d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la communauté. Les administrés pourront échanger et rencontrer des conseillers techniques qui seront susceptibles de leur dispenser un conseil personnalisé à chaque étape de leurs projets :
• Un premier niveau d'information si vous avez une idée de travaux ou l'envie de gagner en confort et de baisser vos factures de chauffage,
• Une analyse des devis si vous avez besoin d'une assistance pour les comparer,
• Une évaluation énergétique de votre logement si vous ne savez pas par quoi commencer,
• Une étude des aides financières pour connaître toutes les possibilités de primes ou financements pour votre projet.

À venir : le renforcement de l'accompagnement pour les ménages aux revenus modestes et très modestes
Dès le mois d'octobre 2022, un programme d'aides financières, porté par la communauté, viendra compléter le service créé pour permettre de renforcer l'accompagnement des ménages aux revenus modestes et très modestes.
Cet accompagnement, se portera sur la réalisation de travaux d'économies d'énergie (isolation, système de chauffage, ventilation, etc.), d'adaptation du logement (douche à l'italienne, monte escalier, etc.), de rénovation et mises aux normes du logement (électricité, assainissement, gros œuvre, etc.) et de ravalement de façades.
Dans ce cadre, la CCTHPN, les communes volontaires et le Conseil départemental de la Dordogne, s'engageront financièrement pour abonder les aides nationales et apporter des primes spécifiques aux ménages.

Plus d'infos, contact 05.53.45.44.62

Le PLUi : un projet d'aménagement et de développement commun

Composé de plusieurs pièces (Rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), plan de zonage, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et annexes), le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un projet d'aménagement et de développement global à l'échelle des 37 communes de notre territoire. Elaboré en concertation avec les communes, les partenaires (État, Chambre d'agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière...) et les habitants, ce plan prend en compte différentes **thématiques majeures** : développement de l'urbanisation, préservation des caractéristiques paysagères et environnementales, développement économique, touristique et agricole, transition énergétique...

Pour participer à cet ambitieux projet pour notre territoire, apportez-nous vos remarques, attentes et observations :

- En écrivant à Monsieur le Président de la communauté de communes - 58 avenue Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu.
- Par mail : contact@cctth.fr
- Ou en complétant les cahiers de concertation mis à votre disposition dans les mairies de Hautefort, Thenon et Terrasson-Lavilledieu, au siège de la communauté de communes.

Paroles d'élu

Bertrand Cagniart

Quand en 2020, le président de la communauté de communes confiait la vice-présidence chargée de l'urbanisme au maire d'une des plus petites communes de la très grande communauté, il affichait la volonté de considérer le territoire communautaire dans sa grande diversité en ne laissant aucune commune au bord du chemin. Pour le président, le vice-président comme pour l'ensemble des maires et des élus du territoire, l'aménagement de l'espace qui s'inscrit dans le projet de territoire sera un des enjeux majeurs de la mandature.
De plus en plus contraint par les politiques nationales voire internationales, l'aménagement de l'espace est un sujet énorme, éminemment politique, au sens propre du terme, qui doit dépasser les querelles de chapelles.

Si l'aménagement de l'espace n'est pas un préalable au développement de notre communauté, il en est un élément fondamental. En effet, la loi « Climat et Résilience » qui impose de réduire de 50% la consommation foncière nous oblige dans 3 exigences :
• Nécessité d'une vision globale à l'échelle communautaire qui tout en prenant en compte les particularités de nos différentes communes évite tout repli égoïste,
• Ce qui entraîne une nécessaire solidarité dans l'objectif recherché et les moyens mis en œuvre,
• Enfin, exigence de transparence aussi bien entre les différents partenaires qu'envers l'ensemble de la population.
Pour ce faire, et dans le cadre de cette mandature, le service urbanisme (désormais compétence communautaire) s'est particulièrement étoffé depuis 2020 tant en nombre qu'en compétence pour accompagner le travail des élus. Ainsi, le service ADS (Autorisation du Droit des Sols), outre son expertise technique, assure une communication et une disponibilité sans faille aussi bien avec les secrétariats des communes qu'avec les pétitionnaires et en assurant la formation des administratifs et des élus quant aux nouvelles obligations en matière d'urbanisme. Ainsi, les techniciens chargés de mettre en œuvre le Plan Local d'Urbanisme intercommunal permettent de répondre aux enjeux du territoire et d'accompagner le projet porté par les communes. C'est à la fois passionnant et délicat pour l'ensemble des élus qui vont devoir faire preuve de pédagogie et de conviction.

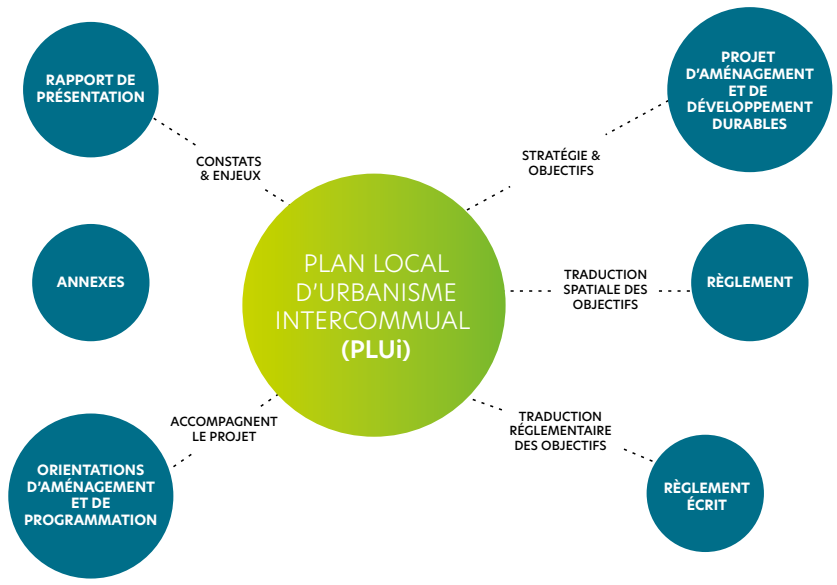

L'élaboration du PLUi donne l'occasion de définir avec les élus un **projet de développement répondant aux enjeux actuels et futurs de notre territoire** : comment valoriser les atouts du territoire, comment répondre aux enjeux démographiques et de production de nouveaux logements... Ce travail de grande ampleur et collaboratif entre les communes, les partenaires et la population sur l'aménagement du territoire est à la fois intéressant et enrichissant.

Paroles de technicienne

Sonia Goudour
Autorisation des Droits du Sol (ADS)

Mutualisé sur 35 des 37 communes du territoire, le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la communauté de communes, instruit les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme (informatif et opérationnel).

À savoir : Terrasson-Lavilledieu dispose de son propre service et les dossiers de Temple-Laguyon sont instruits par la Direction Départementale des Territoires.

Rappel : Pour les administrés, chaque projet doit être soumis dans la mairie concernée (renseignement et dépôt des dossiers). En effet, le Maire reste l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Vous pouvez désormais déposer vos dossiers d'ubanisme par voie dématerialisée sur :
https://atd24-geosphere.fr/guichet-unique
Depuis plusieurs années, le service voit le nombre de dossiers à instruire augmenter et l'année 2020, marquée par la COVID, n'a pas dérogé à cette tendance avec 1295 dossiers déposés.

Pour 2021, une nette augmentation de + 20 % a été également constatée.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : une ambition forte au service des générations futures

Élaboré à l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015 mettant en avant une consommation et des dépenses énergétiques très importantes sur notre territoire, le PCAET, adopté à l'unanimité par les élus du conseil communautaire le 28 février dernier, est un plan d'actions ambitieux, destiné à répondre aux enjeux environnementaux de nos communes.

Objectif 2030 !

Ce plan d'actions a été travaillé de façon collaborative, afin de réduire de 21%, à l'horizon 2030 les gaz à effet de serre et de 22 % les émissions de polluants atmosphériques.

Dans quelles mesures y parvenir ?

Concrètement, ce plan d'actions prévoit **4 axes majeurs d'amélioration** :

- Une transition énergétique vers une économie durable : via un accompagnement de l'agriculture, de l'industrie, des services et des activités touristiques pour favoriser les économies d'énergie (circuits courts alimentaires locaux....),

- Une mobilité durable : planifier un aménagement des déplacements domicile-travail en favorisant les trajets en train, en car et en modes de déplacements doux (trajets de moins de 5 km) ainsi qu'en développant le covoiturage (objectif 15 % de co-voitureurs a minima 3 fois/semaine),

- Un programme de rénovation énergétique : atténuer les impacts des bâtiments et logements privés, publics et sociaux (isolation, changement des chaudières fioul et GPL, soit 1750 chaudières sur l'ensemble du territoire) et réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public,

- Une production d'énergies renouvelables : engager une réflexion sur un projet de méthanisation territoriale ainsi qu'un réseau de chaleurs renouvelables dans les communes, accélérer le développement de l'énergie solaire (objectif 280 toitures équipées) et étudier la faisabilité d'une station GNV.

Plus d'informations sur le détail des actions sur le site de la communauté de communes : **https://ccthpn.fr**

L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Paroles d'élue

Régine Anglard
Vice-Présidente
déléguée à la Culture et à l'Enfance/Jeunesse

La communauté de communes depuis sa création assure la gestion, l'animation et le financement des actions en faveur de la jeunesse dans le cadre des accueils de loisirs et du relais petite enfance.

Pour l'exercice de cette compétence, elle a confié l'exécution des missions de ce contrat à deux associations réparties sur le territoire : Le centre social et culturel « Passerelle Vézère Haut Périgord Noir » pour le Thenonnais et l'association « Léo Lagrange » pour les Accueils de loisirs de Lestrade à Terrasson et Jehan de Lestrade de Conty à Badefols d'Ans.
Les mois difficiles que nous venons de passer ont montré l'importance de ces structures restées ouvertes dans le respect des protocoles sanitaires successifs facilitant ainsi l'activité des parents pouvant l'exercer.

Début 2022, les anciens contrats de la CAF laissent place à un nouveau dispositif dénommé « Convention Territoriale Globale ».

Nous y travaillons avec les services pour un territoire toujours plus accueillant et dynamique.

Ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Badefols d'Ans

Fin 2019, au terme du bail d'occupation de La Chartreuse à Hautefort, les élus se sont mobilisés à la recherche de nouveaux locaux de proximité afin d'accueillir un centre de loisirs et répondre ainsi aux attentes des parents.

Le choix s'est alors porté sur l'ancienne école de Badefols d'Ans même si celle-ci nécessitait d'importants travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour y installer le nouvel Accueil de Loisirs (création d'un bloc sanitaire pour personnes à mobilité réduite, réfection de l'ensemble des murs, plafonds et boiseries des salles de restauration et de classes ainsi que de la cuisine). Pour finaliser et sécuriser ce nouvel espace, une clôture a été réalisée autour de l'enceinte du bâtiment.

La réalisation des travaux, qui a duré 4 mois, avec une enveloppe de 88 800 € (subventionnés à près de 70 % par l'État (DETR), le Département et la CAF, soit 60 523 €), a été confiée aux entreprises retenues : Reynal Construction, Roche Jean-François et DM Métallerie.
En 2022, une seconde phase de travaux est programmée afin de réaménager les espaces au sein de la cour.

Les vacances estivales sont là...

Voici quelques informations sur ce qui attend nos petits bambins :

À TERRASSON-LAVILLEDIEU,
le programme d'animations fera voyager vos enfants vers l'Espagne pour découvrir la pelote basque, ils partiront également à la découverte des dinosaures, des reptiles et autres animaux domestiques et ils participeront à des intervilles et escape game. Ils pourront jouer aux pirates sur leurs îles au trésor ou feront des tournois avec les clubs sportifs sur un toboggan aquatique. Point d'orgue de l'été le séjour au Lioran du 22 au 25 août.

À BADEFOLS D'ANS,
ils s'évaderont avec les super-héros, les princes et les princesses, les indiens ou les chevaliers. Des échanges intergénérationnels seront aussi prévus autour de potagers partagés avec la maison de retraite de Hautefort, sans parler des sorties baignade ou randonnée.

À THENON des sorties sont prévues :
• pour les enfants : au château des énigmes à Pons, au Parc évasion de Jugeals de Nazareth ainsi qu'une chasse aux trésors à Coly-Saint-Amand
• pour les ados : une journée Aqualand, un après-midi escape game et laser game, une soirée chasse aux fantômes à Coly-Saint-Amand et un barbecue au chalet suivi d'un après-midi à la piscine d'Azerat.
Un bel été se prépare !!!

Pour en savoir plus, consultez les programmes des différents Accueils de Loisirs sur notre site internet :
https://ccthpn.fr

Chemins de randonnées

Dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », les agents techniques de la communauté de communes interviennent et entretiennent les chemins de randonnées de notre territoire, inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Plusieurs fois par an, nos trois équipes sur le terrain (4 agents à Hautefort, 2 agents à Terrasson et l'Atelier chantier d'insertion du centre social Passerelle Vézère Haut Périgord Noir) réalisent tous les travaux nécessaires pour garantir la sécurité des randonneurs : fauchage, débroussaillage, élagage, bûcheronnage, remplacement des panneaux signalétiques, pose du mobilier (balisage, tables de pique-nique), entretien et restauration de petit patrimoine.

Retrouvez l'ensemble des chemins de randonnée sur le site de l'office de tourisme :
www.vezere-perigord.fr

Paroles de technicien

Sébastien Noble

L'entretien des chemins n'est pas simple tous les jours, je rencontre souvent des difficultés en fonction des conditions météorologiques qui altèrent les parcours ou rendent l'entretien plus que délicat. Mais ceci n'est qu'une broutille face à la fierté que me procure la satisfaction de participer à la découverte de mon territoire et les difficultés sont bien vite oubliées lorsque je reçois des remerciements de la part des randonneurs. J'aime rendre service à la population et aux touristes et suis heureux de faire en sorte que les chemins soient prêts à les accueillir cet été.

Paroles d'élu

Jean-Marie Chanquoi
Vice-Président
délégué au PDIPR

La collectivité s'est engagée dès le départ à réaliser l'entretien des sentiers PDIPR ce qui nécessite des moyens humains importants dans le but de permettre aux randonneurs de découvrir notre belle région en empruntant en toute sécurité nos innombrables chemins qui serpentent entre vallées et collines.

Cet entretien, ces derniers temps, s'est avéré particulièrement difficile en raison des intempéries à répétition que nous avons subies. Toutefois, la communauté de communes se mobilise chaque jour pour rendre les chemins accessibles et praticables et j'en remercie vivement toutes nos équipes qui œuvrent sur le terrain.

Janvier 2022

Inauguration de France Services

La communauté de communes a inauguré son service intercommunal itinérant labellisé France Services, initiative inédite à l'échelle départementale.
Aurore GUIZZO et Stéphane de RUS, agents communautaires se déplacent de commune en commune pour aller au plus près des habitants et les aider dans leurs démarches administratives.

Février 2022

Inauguration du champ de panneaux photovoltaïques

Mercredi 16 février 2022 a eu lieu l'inauguration du champ de panneaux photovoltaïques sur la zone d'activités communautaire à Thenon construit par la société JPEE en présence de Monsieur le Préfet de la Dordogne, de Madame la Sous-Préfète de Sarlat, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne, de Monsieur le Directeur Régional de la banque des territoires, de Monsieur le Président de la communauté de communes et de ses Vice-Présidents. Cette centrale composée de 31 788 panneaux a un potentiel d'alimentation en électricité de 15 000 habitants soit une économie équivalente de 670 tonnes de CO2 par an.

Février 2022

Conférence de presse TRS

À l'occasion de la récente installation de TRS (Transport Route Service) au sein de la zone industrielle du Coutal à Terrasson, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a organisé en partenariat avec l'entreprise une conférence de presse vendredi 18 février 2022. Cela a été l'occasion pour François Massanes, dirigeant de TRS de présenter son entreprise spécialisée dans le transport des menuiseries de l'habitat.
L'entreprise TRS, c'est :
+ de 200 clients,
+ de 1 250 000 menuiseries livrées dans l'année,
+ de 250 000 livraisons effectuées dans l'année,
+ de 99% de taux de respect des marchandises transportées,
450 collaborateurs sur l'ensemble des sites de l'entreprise.

BON À SAVOIR

La taxe de séjour
évolue en 2022

Comme la plupart des territoires en France, la communauté de communes a instauré la taxe de séjour en 2015. Les recettes perçues permettent de contribuer aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur notre territoire. Tous les hébergements touristiques, qu'ils soient classés ou non, sont soumis à la taxe de séjour (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings).
Qui la paie ? Les vacanciers qui logent dans un hébergement touristique.
Qui est exonéré ? Les personnes de moins de 18 ans, les saisonniers, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence.
Qui la collecte (et la reverse à la communauté de communes) ?
Le propriétaire de l'hébergement ou la plateforme de location qui gère les réservations (Airbnb, Abritel, Booking…).
Quand s'applique-t-elle ? Du 1er janvier au 31 décembre.
Quel est le tarif ? Il dépend du classement ou non de l'hébergement (de 0,22 € pour la nuitée en campings 1* à 3 € pour la nuitée dans un hôtel haut de gamme).
Les changements à venir en 2022
• La période de perception change = désormais la taxe de séjour s'applique toute l'année,
• La taxe de séjour forfaitaire disparait pour les gîtes classés et les chambres d'hôtes ; ces hébergements sont soumis à la taxe de séjour en réel comme pour toutes les autres catégories.
Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la communauté de communes : **www.ccthpn.fr**

Paroles d'élu
Dominique Durand,
Vice-Président chargé du tourisme

Afin de faire connaitre notre territoire, un Office de Tourisme intercommunal a été créé. Il est à votre disposition pour vous aider à valoriser l'image du Terrassonnais Haut Périgord Noir partout en France et à l'étranger. La taxe de séjour permet le financement partiel de l'Office de Tourisme puisqu'elle représente un peu moins de 50 000 € collectés alors que la subvention versée à l'office par la communauté s'élève à environ 300 000 €. Cette contribution des touristes est essentielle pour notre collectivité qui finance donc la majeure partie du fonctionnement de l'Office de Tourisme dans le but de développer ce secteur économique aux retombées non négligeables pour l'ensemble du territoire.

Le soutien aux associations

Au plus proche des acteurs et animateurs du territoire
Acteurs majeurs de notre territoire, les associations permettent de maintenir et de renforcer le lien social indispensable au vivre ensemble.
La communauté de communes souhaite les soutenir et remercier tous les bénévoles.
Chaque année les conseillers communautaires votent un budget d'environ 600 000 € qui est versé aux associations qui œuvrent sur le territoire communautaire.
Plus de 80 associations sont aidées.

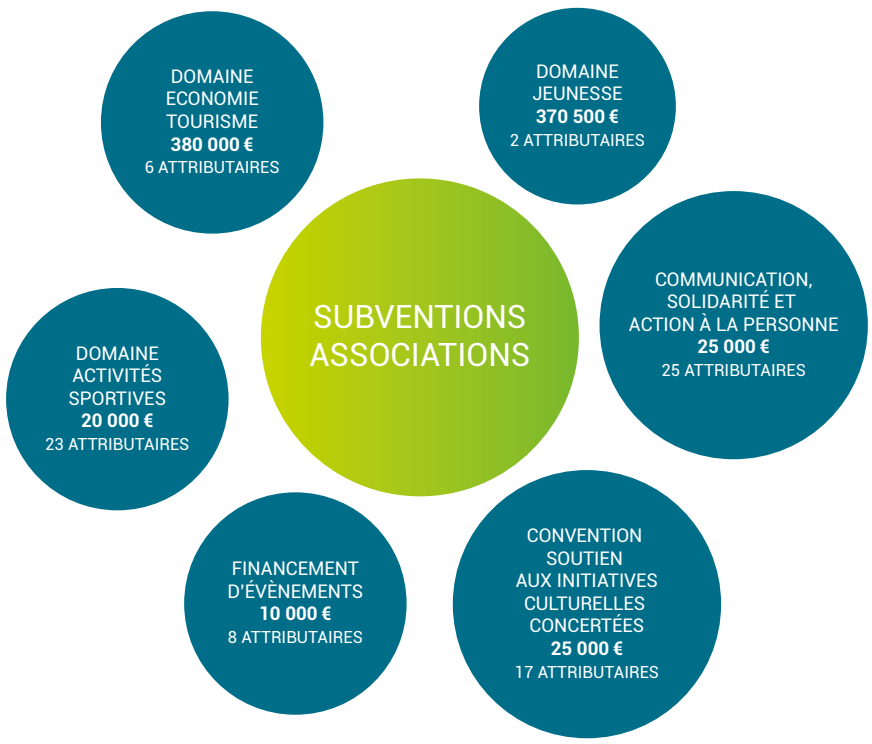

LEXIQUE

APL : Aide Personnalisée au Logement
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
GNV : Gaz Naturel pour Véhicule
GPL : Gaz de Pétrole Liquéfié